

LA COLMIANE

H I V E R - S K I
2018

Dossier à l'usage des enseignants partant en classe de neige

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE NEIGE ET D'ALTITUDE

Etablissement public
ACADEMIE DE NICE



06420 - LA COLMIANE-VALDEBLORE

☎ 04.93.02.83.42

Fax. 04.93.02.86.15

Cher(e)s collègues,

Votre candidature a été retenue pour un séjour d'hiver à l'école Départementale de neige et d'altitude de la Colmiane. Vous trouverez ci-dessous le détail de l'organisation que nous vous proposons afin de vous aider à préparer votre séjour à la montagne.

Il me semble essentiel de vous rencontrer lors de la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 4 OCTOBRE à 14h au bâtiment Estérel Conseil Départemental (CADAM) Nice.**

Les séjours proposent aux enfants de vivre un enseignement en rapport avec le projet pédagogique initial qui s'organise autour de cinq pôles essentiels :

- I. **L'enfant acteur citoyen** (vie en collectivité, respect des règles, de soi, des autres, de l'environnement et du patrimoine, développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité et de la socialisation).
- II. **Initiation aux sports de montagne** (Ski, raquettes).
- III. **La découverte environnementale** (observation de la faune et de la flore, la géologie, lecture de paysage, observation, description...)
- IV. **La rencontre avec le milieu rural** (l'histoire, l'architecture, les métiers).
- V. **Sensibilisation** à l'écocitoyenneté.

Nous sommes toujours disposés à répondre à vos questions concernant le déroulement pédagogique du séjour et l'organisation de la vie quotidienne en composant le ***04.93.02.83.42***.

(Attention : **fermeture de l'école du 01/08 au 23/09 et du 04/10 au 29/10/2017**).

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un fructueux séjour à la Colmiane.
Restant à votre disposition.

LE DIRECTEUR

Thierry DECHAUD

FICHE DE PRESENTATION

Situation

Commune de Valdeblore
75 km au nord de Nice
8 kms de La Bolline- Valdeblore
8 km de Saint-Martin Vésubie

Schéma de Transport

Autoroute A8 –
RM 202 – Boulevard du Mercantour
RM 2205 – Vallée de la Tinée
RM 2565 – Route vers La Colmiane
L'école se trouve au Col Saint-Martin (station de la Colmiane)
Prendre la route de la Via Ferrata

Le bâtiment comprend principalement :

- 4 salles de classe.
- 1 salle à manger enfants.
- 1 salle à manger adultes.
- 1 infirmerie.
- des chambres de 4 à 13 lits.
- 1 salle polyvalente.
- 1 centre d'alimentation (cuisine, plonge, économat).
- 1 lingerie-buanderie.
- 3 bureaux de direction.
- 1 bibliothèque.
- 1 centre de documentation.
- 1 salon enseignants/personnel.
- 1 chausserie.

Le personnel de l'école comprend :

- 1 équipe de direction (1 directeur; 1 adjointe Gestionnaire; 1 adjointe pédagogique)
- 1 assistante de direction.
- 1 gardien-factotum-chauffeur
- 1 chauffeur
- 2 assistantes sanitaires.
- Une équipe de 14 personnes dans divers services : cuisine – lingerie – entretien et service de table.
- **1 équipe de 13 animateurs tous diplômés du BAFA ou équivalence, avec chaque année un agrément de monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'encadrement de la vie quotidienne, des animations socioculturelles ainsi que pour les jeux et promenades sur sentiers balisés et reconnus.**

Renseignements divers :

- 2 médecins exercent dans la commune et peuvent intervenir dans l'établissement.

L'équipement de l'école comprend :

- DVD
- équipement informatique (3 PC par classe).
- matériel sonore d'animation.
- 1 bus de 47 places.

- 1 bibliothèque adultes et enfants.
- 1 centre de documentation.
- 1 vidéo projecteur.

Dans les salles d'animation, les enfants disposent de :

- livres de bibliothèque.
- jeux de société.
- jeux d'intérieur.
- matériel pour activités manuelles.

Des documents pédagogiques sont accessibles dans l'école pour toutes les activités et concernent :

- l'étude de la forêt (documentation importante).
- la faune et la flore de la montagne.
- le ski.
- le Parc National du Mercantour.
- La montagne.
- l'eau.
- les avalanches.
- le Val de Blore et les alentours.
- le développement durable.

Des intervenants extérieurs et les animateurs peuvent compléter l'action des enseignants.

A LIRE ATTENTIVEMENT

INFORMATIONS AUX ENSEIGNANTS

A - PREPARATION DU SEJOUR

Réunion avec les parents – Lors de votre réunion avec les parents, je vous invite à vous servir de la fiche « parents » et de la fiche « présentation de l'école » afin d'informer et de rassurer ces derniers.

1 – Obligations de l'enseignant :

n Nous faire parvenir directement à l'école 5 semaines avant votre arrivée les dossiers du Conseil Départemental comprenant :

- votre projet pédagogique
- les effectifs de la classe: à saisir directement sur le portail dédié.
- les fiches individuelles des enfants dûment remplies (recto-verso) et complétées par les parents.
- les fiches sanitaires accompagnées des certificats médicaux, traitements en cours, **P.A.I.**, attestations CPAM et **CMU à jour**, ainsi que les attestations d'assurances.
- la fiche « enseignant et sa classe » : à saisir directement sur le portail dédié.
- **la fiche de niveau de ski** : à saisir directement sur le portail dédié.

Pour les séjours neige fournir uniquement → photo d'identité de l'enseignant pour forfait ski. → à envoyer en même temps que vos dossiers.

Afin d'éviter des retards ou pertes dans les envois, tous les documents ci-dessus sont à envoyer en même temps au secrétariat de l'école.

3 – Transports et organisation des bus :

Le coût du transport en bus de vos élèves entre votre école et l'École des neiges **n'est plus compris dans le tarif de pension.** Nous vous laissons donc le choix :

a/ d'organiser vous-même ce transport

- depuis votre école le lundi (arrivée impérative à la Colmiane entre 11h00 et 11h30),
- et de la Colmiane vers votre école d'origine le vendredi (départ de la montagne à 13h30).

ou bien

b/ de nous confier cette tâche moyennant une somme forfaitaire, **par classe**, de **500,00 €** **l'aller/retour** qui apparaîtra sur votre facture et sera à régler en même temps que le séjour des élèves par chèques distincts.

Les renseignements que vous aurez saisis sur l'application informatique dédiée nous seront indispensables à la commande du bus et au regroupement éventuel de 2 classes dans le même autocar.

Vous devrez me faire part de votre choix de transport **2 mois au moins avant le début de votre séjour.**

n Taux d'encadrement : 1 adulte pour 10 élèves. A la charge de l'enseignant.

La réglementation *Éducation Nationale* vous impose un certain taux d'encadrement lors du transport d'élèves en bus. Vous devrez donc prévoir, selon l'effectif de votre classe, 1 ou 2 accompagnateurs pour l'aller et pour le retour. Choisissez-les bien car ils ne voyageront pas en « touristes », ils ont un rôle important à jouer avec vous sur le plan de la sécurité.

En effet, tout comme vous :

- ils doivent vérifier le bouclage des ceintures de sécurité,
- ils doivent se positionner sur des sièges proches des issues avant et arrière pour se tenir prêts à la sortie des enfants,
- ils doivent savoir quoi faire ...
 - o en cas de halte en cours de route si les élèves doivent sortir du bus,
 - o en cas d'accident ou d'incendie (évacuation et mise en sécurité des élèves).
- ils doivent savoir manipuler les commandes manuelles d'ouverture des portes de l'intérieur et de l'extérieur.

4 – Pharmacie :

L'Ecole de Neige dispose d'une pharmacie réservée aux enfants. Pensez à vous munir de votre pharmacie adulte (smecta, paracétamol etc...)

En cas d'emprunt de médicaments, merci de bien vouloir les remplacer.

5 – Fournitures scolaires et documentation :

n Il vous appartient d'apporter le matériel et les fournitures qui vous seront nécessaires pour les activités scolaires (papier, livres, cahiers, craies, peinture, colle, ciseaux...)

n Il vous sera possible d'effectuer des tirages de photocopies sur place. Merci de nous fournir une ramette de papier A4 80g

n Vous pouvez utiliser en plus de votre matériel, les documents qui sont disponibles dans la salle de documentation (proximité classes).

n Photos de votre séjour : Prévoir votre appareil photo numérique et clé USB.

B – LE SEJOUR

1 – Le jour d'arrivée.

n Le badge : Il serait agréable et utile que chaque enfant ait confectionné un badge indiquant son prénom, cela facilitera sa reconnaissance par le personnel de l'école, et son intégration au sein de la collectivité.

n Les chaussons : Placer une paire de chaussons dans le cartable des élèves afin de les avoir disponibles dès leur arrivée.

n Les médicaments : **Merci de rassembler l'ensemble des médicaments et ordonnances dans un sac afin de les remettre à l'infirmerie.**

n L'organisation : Lorsque le car arrive, les enfants sont pris en charge par les animateurs. Ils ne prennent que leur cartable. Les valises seront montées par le personnel de l'école. Pendant qu'un animateur présente l'école et son fonctionnement à la classe, l'enseignant s'installe dans sa chambre. Dès la fin de son installation il rejoint ses

élèves et relaie les animateurs qui en avaient la charge. Les enfants sont installés (valises, trousseaux, lits, salle de bain, chausserie...) par les animateurs par roulement.

L'installation d'une classe prend environ une heure. Lorsque la classe est installée, l'enseignant peut commencer son programme ou prendre un temps de récréation.

Le goûter a lieu à 16h 00. On prend alors l'horaire normal de la vie quotidienne (voir fiche ci-jointe).

En veillée du soir les animateurs interviendront sur les règles de vie de l'école.

n Visite de l'assistante sanitaire : Lors de votre journée d'arrivée l'assistante sanitaire passera dans votre classe afin de rencontrer les enfants, de les informer en quelques mots sur le fonctionnement de l'infirmerie, et dispenser quelques conseils pour réussir au mieux le séjour « vie à la montagne ».

2- Les autres jours.

n La communication avec l'extérieur : Aucun parent, sauf urgence, ne pourra joindre son enfant au standard EDN.

Cependant, l'école met à disposition:

une adresse e-mail : Un PC avec adresse e-mail est à votre disposition dans votre salle de classe : c1@cg06.fr ou c2@cg06.fr ou c3@cg06.fr ou c4@cg06.fr

Le téléphone portable des enfants : Demeure vivement déconseillé et reste interdit dans les chambres et sur les lieux d'activités. L'enseignant aura à charge la gestion du téléphone portable des enfants.

Le courrier : à utiliser de façon privilégiée et sans modération (**enveloppes timbrées à prévoir par les parents**).

La poste nous facture le renvoi des lettres tardives, il est recommandé aux familles d'écrire uniquement la 1ère semaine. Il est fortement déconseillé de ne pas envoyer de courrier ou colis la 2^{ème} semaine. Tout envoi tardif ne sera pas réexpédié.

n **Les sorties et la sécurité** : Un ou deux animateurs vous accompagneront sur les sorties (visite du village, randonnée). Ils seront munis d'une trousse à pharmacie et d'une radio de montagne. L'école sera toujours en relation avec les groupes qui sortent.

n Tous les soirs : Vers 18h 45, les enseignants veilleront au rangement de leur matériel de classe et mettront les chaises sur les tables afin de faciliter le nettoyage des classes. A 18h 45 l'enseignant accompagnera les enfants aux toilettes (classes 1 et 2 à toilettes niveau des classes et classes 3 et 4 à toilettes niveau réfectoire) puis au réfectoire pour le repas à 19h 00.

n Les extras :

Argent de poche : Je vous conseille 20 €uros maximum par enfant. Possibilité d'organiser une sortie « achats » et/ou sortie « crêpes » à l'heure du goûter. La gestion de l'argent sera à la charge des enseignants.

n La veille du départ :

Pendant le temps de classe, les enseignants et les enfants rangeront entièrement leur classe et descendront les cartables en salle de bibliothèque. Pendant le temps d'étude, il y aura la remise ESF.

3 –Le jour du départ.

A partir de 09 h 00, les enfants sont réunis en salle polyvalente sous la surveillance des enseignants ; ils sont appelés par chambre pour faire leur valise.

Le repas est prévu à 11h 45. Le départ a lieu de La Colmiane à 13h 30 pour tous les séjours.

4 – Encadrement des activités.

n REGLEMENTATION : Les textes officiels du Ministère de l'Education Nationale qui régissent l'encadrement des activités organisées au cours des sorties scolaires, notamment en ce qui concerne le taux d'encadrement et la qualité des intervenants, sont contenus dans la circulaire n° 99.136 du 21/09/99 parue au B.O hors série n° 7 du 23/9/99.

n L'EQUIPE D'ENCADREMENT : Elle est constituée obligatoirement de l'enseignant et de personnes chargées :

- de l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement.
- de l'encadrement spécifique ou renforcé exigé en fonction de l'activité pratiquée pour l'éducation physique et sportive.

n LES FORMES D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'enseignant assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effectives. Il peut cependant être déchargé momentanément de la surveillance de groupes d'études confiée à des intervenants sous réserve :

- qu'il réside sur le lieu d'hébergement
- qu'il sache constamment où sont tous ses élèves et qu'en cas d'incident il puisse être très rapidement sur place.

5 – Le paiement du séjour

n REGLEMENT DU SEJOUR

Le règlement du séjour se fait en fin de séjour.

Chèque bancaire à l'ordre du « Régisseur du service EDNAM ».

Si votre mairie participe aux frais de pension des élèves (11,50 € / jour / élève), vous nous fournirez son engagement financier signé par le Maire et vous ne réglerez par chèque que la quote-part des familles (15 € / jour / élève) et éventuellement le coût du transport. En revanche, toute « participation mairie » non assumée par celle-ci viendra en supplément de la « part des familles » que vous aurez à régler.

Chaque classe possède un coffre-fort et dès votre arrivée vous pouvez donc en disposer.

Je vous rappelle que pour **toute demande de bourse départementale** il est recommandé de faire les démarches nécessaires très tôt (1 mois) avant de partir en classe de découverte ou de neige, auprès de Mme TAVERNIER Marie-Claire - Conseil Départemental – 04 97 18 63 18 . *Toute demande tardive ne sera pas acceptée après votre départ.*

T A R I F S S E J O U R S

2017

HIVER

12 jours – ski classes de neige

Prix journée	Plein tarif 12 jours	Bourse 40 %	Bourse 60 %
<u>15,00</u>	180,00 €	108,00 €	72,00 €

PART COMMUNALE : 11,50 euros

T A R I F S P O U R F A M I L L E D'ENSEIGNANTS EN VISITE

	Enfant – 12 ans	Adultes + 12 ans
Repas seul	5,00 €	9,00 €
Pension complète	9,00 €	17,00 €

A U T R E (Toute personne autre qu'agent du cg et enseignant doit s'acquitter du tarif)

	Enfant – 12 ans	Adultes + 12 ans
Repas seul	6,00 €	11,00 €
Pension complète	17,00 €	30,00 €

* **enfant – 6 ans gratuit**

PROJET PEDAGOGIQUE HIVER

TEMPS SCOLAIRE

Préambule :

Inspiré du projet éducatif du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ce projet pédagogique a pour ambition de « donner du sens » à la mission de l'ensemble des agents travaillant à l'école de neige et d'altitude. Il sera une base de travail définissant les objectifs à atteindre avec les différentes classes transplantées accueillies tout au long de l'année dans l'établissement.

Ce projet pédagogique de l'école de neige et d'altitude devra être en corrélation avec celui des enseignants ; dans le cas où les objectifs seraient différents, un commun accord devra être acté par les deux parties avant le début du séjour.

Le fil conducteur de l'ensemble des objectifs généraux sera basé sur la notion de respect.

A - Objectifs généraux

Chacun aura pour mission de favoriser le développement d'un climat affectif sécurisant, en étant à l'écoute, en observant, en étant disponible et au travers d'une relation d'aide. Ainsi nous développerons en collaboration avec l'équipe enseignante tout en respectant le rythme scolaire les objectifs suivants :

L'ENFANT ACTEUR CITOYEN

- 1 – Sensibilisation à une expérience de vie en collectivité.
- 2 – Initiation aux sports de montagne et sports traditionnels de neige et d'altitude (ski alpin, randonnées en raquettes...)
- 3 – Sensibilisation à l'équilibre écologique – milieu montagnard – faune – flore – géologie – climat...

B – Objectifs opérationnels

- 1 – Favoriser l'intégration de l'enfant dans un nouvel environnement.
- 2 – Développer la cohérence au sein de la relation enfant/animateur/agent technique/enseignant.
- 3 – Sensibiliser l'enfant à l'équilibre alimentaire adapté au contexte local.
- 4 – Accompagnement de l'enfant vers l'autonomie, découverte de son corps et de ses capacités physiques et morales.
- 5 – Découverte des richesses locales tout en favorisant la prise de conscience de préservation de l'équilibre naturel.

C – Les moyens :

Ils devront être adaptés suivant la saison, les conditions climatiques et l'âge des enfants.

1) Sensibilisation à une expérience de vie en collectivité

- une structure adaptée à l'enfance.
- un règlement intérieur.
- une équipe d'animation de 14 agents diplômés.
- une équipe technique (cuisinier, agents d'entretien, lingères, chauffeurs).
- un local infirmerie avec 2 assistantes sanitaires.
- un projet pédagogique

2) Initiation aux sports de montagne et sports traditionnels

- Ski alpin
- Cours ESF avec moniteurs diplômés de 09h00 à 11h00
- Passages de test ESF
- Sports collectifs
- Sports d'équilibre
- Randonnées en raquettes au Boréon ou à proximité de l'école.

3) **Sensibilisation à l'équilibre écologique**

LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

- ✓ Les différents parcs : rôles et organisation.
- ✓ Le Parc National du Mercantour : histoire, réglementation, protection.

LA FAUNE

- ✓ Les ongulés.
- ✓ les carnivores.
- ✓ L'avifaune.
- ✓ Les rapaces et les charognards.
- ✓ Les petits mammifères.
- ✓ Les traces et empreintes dans la neige autour de l'école.
- ✓ Le Loup (**visite du centre Alpha**)

LES PAYSAGES

- ✓ L'étagement de la végétation.
- ✓ L'étagement de la vie.
- ✓ Panorama et orientation.

LA FLORE

- ✓ La forêt.
- ✓ Les conifères.
- ✓ Les feuillus et les arbustes.
- ✓ Les plantes.
- ✓ L'exploitation forestière.

LE CLIMAT ET L'EAU

- ✓ La météo.
- ✓ La neige et les avalanches.
- ✓ Le cycle de l'eau.

LA GEOLOGIE

- ✓ La naissance des montagnes.
- ✓ Erosion et phénomènes naturels.
- ✓ Les différentes roches.
- ✓ Les fossiles.

ORGANISATION DU SKI

Attention: le casque est rendu obligatoire par le Conseil Départemental. L'école des neiges pourra mettre à disposition un casque à chaque enfant. Les casques individuels sont bienvenus (Une étiquette autocollante avec mention du prénom de l'enfant est vivement conseillée et très appréciée des moniteurs ESF).

⇒ La première semaine de présence, 3 objectifs sont à atteindre :

- ① – Que chaque enfant soit classé judicieusement dans un groupe de niveau homogène (d'après ses capacités vérifiées sur la piste).
- ② – Que chaque enfant soit capable d'utiliser un téléski.
- ③ - Que chaque enfant soit capable de descendre une piste sans appréhension.

⇒ La deuxième semaine, nous commençons le perfectionnement qui conduira au passage des tests en fin de séjour.

L'enseignant est responsable de l'activité et doit être présent sur le domaine skiable

⇒ Des moniteurs de l'Ecole de Ski Français seront mis à la disposition des enseignants de 09h 00 à 11h 00.

⇒ Les enfants sont répartis en groupes de niveaux homogènes d'après les renseignements fournis par les enseignants et l'observation faite sur le terrain les premiers jours de ski par les moniteurs de l'ESF.

2 – Certains parents sous-évaluent (c'est rare !) ou sur-évaluent (c'est fréquent !) le niveau ski des enfants. Le test qui sera passé en fin de séjour sera celui que le moniteur de ski professionnel de l'ESF jugera bon de faire passer, quel que soit le niveau présumé des enfants à l'arrivée. Les parents ne sont pas consultés sur ce chapitre.

INFORMATION A DONNER AUX ELEVES POUR TOUTES SORTIES SKI

Lors de la prise de possession de son matériel, bien retenir :

- le numéro de ses skis.
- la couleur de la poignée du bâton.
- la lettre de son groupe de ski.
- la couleur de son dossard.

- * Toujours bien serrer les crochets des chaussures de ski (vérification obligatoire par un adulte).
- * Le bas du pantalon se met par-dessus la chaussure de ski fermée.
- * Zig-zags interdits sur les téléskis.
- * Barrière toujours abaissée lors du transport en télésiège.
- * Avant de partir au ski, être sûr qu'on a bien : **Casque, gants, lunettes et dossard.**
- * Les bâtons doivent être attachés solidairement aux skis et les skis mis ensemble dès la fin de l'activité.
- * Devant l'entrée et la sortie du local, les skis doivent être portés à la verticale et non sur l'épaule (danger pour les suivants) les enfants traversent la route par groupe de ski en présence d'un animateur ou enseignant.
- * Les arrivées de téléski doivent toujours être dégagées :
 - pas de stationnement à leur proximité.
 - on ne lâche la perche qu'après avoir franchi le dernier pylone, on dégage et on va se ranger plus bas pour ne pas gêner le passage.
- * Les enfants doivent être accompagnés sur le télésiège impérativement (la taille normalement requise sur un télésiège est de 1,30 m).

EMPLOI DU TEMPS HIVER DES ENFANTS ET ENSEIGNANTS

07h30 - 07h40	LEVER, habillage (Dimanche lever à 8h 00).
07h40 - 08h10	Petit-déjeuner
08h10 - 08h30	Le temps de la toilette , du rangement (faire son lit, plier le pyjama...)
08h30 - 11h50	ACTIVITE SKI (sauf dimanche)
12h00 - 13h00	Déjeuner
13h00 - 13h30	Temps calme ou repos allongé.
13h30 - 16h00	CLASSE (lundi, mardi, jeudi, mercredi, vendredi) Activités ludiques le samedi .
16h00 - 16h15	Goûter
16h15 - 17h30	Douche . Encadrement animateurs .
17h30 - 18h45	ETUDE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) encadrement enseignants. FILM Samedi et dimanche : encadrement animateurs
18h45 - 19h00	PASSAGE aux toilettes. Les enseignants descendent les enfants au réfectoire.
19h00 - 20h00	Diner
20h00 - 20h45	Veillée + coucher
20h45	Le temps du repos. Extinction des lumières sauf mardi et samedi soir : 21h00



INFORMATIONS AUX PARENTS

Adresse : Ecole Départementale de neige et d'altitude – Quartier l'Adrèchas 06420 La Colmiane VALDEBLORE.

Tel : 04 93 02 83 42

Fax : 04 93 02 86 15

Vos enfants vont vivre une expérience unique de « vie en collectivité » où l'apprentissage de l'autonomie et la rencontre d'autrui dans le respect de soi et des autres ont pour moi autant d'impact que les apprentissages fondamentaux et intérêts pédagogiques.

A La Colmiane ce sont 39 agents qui travaillent avec des enfants.

L'équipement départemental est de grande qualité où la sécurité morale et physique de votre enfant est mise en avant de jour comme de nuit. Merci de lire attentivement ces quelques conseils afin que le séjour de votre enfant soit agréable pour tous.

1) Les équipements

a) Le linge : La valise

Marquez impérativement tout le linge :

Tissé et cousu ou thermo-collé et cousu. (chaussettes, pulls, chaussures, sacs, valises...**sans oublier** le linge porté le jour de l'arrivée de votre enfant). Ce travail, outre le respect des missions réalisées au quotidien pour vos enfants, permettra d'éviter les pertes, les erreurs et facilitera la tâche des lingères. Le linge est lavé tous les jours, l'enfant repart avec un sac de linge propre et repassé excepté le linge de la veille du départ. A cet effet, fournir **impérativement** un sac souple (type grand sac poubelle) pour le linge souillé et les chaussures.

b) Brosse à cheveux

Les brosses à cheveux doivent remplir leur fonction, c'est-à-dire, **démêler**, surtout pour les jeunes filles qui ont les cheveux longs.

c) Les pantoufles

Optez de préférence pour des pantoufles qui chaussent le pied (évitez les tongues par exemple).

2) Hygiène et santé

a) Renseignements sanitaires

Il est d'une importance capitale de remplir la fiche sanitaire avec soin et de fournir au départ de votre enfant, les ordonnances nous autorisant à administrer tout traitement ainsi que les photocopies d'attestations CPAM et **CMU à jour, si cette dernière n'est pas conforme les parents seront dans l'obligation de régler les honoraires.**

Les traitements sont à remettre à l'enseignant pour une classe transplantée et à l'assistante sanitaire le jour d'arrivée.

En cas d'allergie alimentaire sérieuse qui nécessite une organisation spécifique, *vous êtes dans l'obligation de communiquer le **P.A.I.** dès l'inscription à l'enseignant qui nous le transmettra au moins trois semaines avant le séjour avec les fiches d'inscription et les fiches sanitaires.*

Merci de penser à fournir les produits ou aliments spécifiques (aliments sans gluten, sans sucre, sans arachide...).

b) L'énurésie.

Les enfants qui souffrent d'énurésie seront signalés par la famille et équipés en conséquence (couches), cela pour éviter toute dégradation du matériel et embarras de l'enfant vis-à-vis des autres camarades. Le suivi est réalisé en toute discrétion.

c) **L'altitude** peut réserver bien des surprises : il est important d'être à **jour des soins dentaires dès l'arrivée de l'enfant à l'école**, au risque de développer une rage de dent.

d) **En cas d'appel du médecin, la famille sera informée du diagnostic et des soins prodigués à l'enfant dès qu'ils seront connus de l'assistante sanitaire.**

[Le paiement des honoraires du médecin et les frais pharmaceutiques seront à régler dès réception du titre exécutoire de la Paierie Départementale à votre domicile. \(Trésor Public\).](#)

e) La question d'autonomie.

Au cours du séjour, les enfants progressent en autonomie mais ne peuvent tout apprendre le premier jour. Il est nécessaire de travailler en amont, et de les préparer progressivement à se **laver seul** (accepter le jet d'eau sur la tête, savonner le corps, les cheveux, bien se rincer).

f) Chapitre poux.

Il est impératif de surveiller la présence de poux et de lentes afin d'éviter toute contamination au sein de l'établissement. Dans le cas échéant, l'enfant devra suivre un traitement régulier sous la douche avec les autres enfants.

g) Les crèmes.

La crème solaire est obligatoire et ne remplace en aucun cas la crème hydratante. Optez pour une crème hydratante visage et corps.

Tout départ anticipé de l'école non consécutif à une hospitalisation ou maladie grave ne donne lieu à aucun remboursement.

En espérant que ces quelques informations vous rassureront sur notre professionnalisme et le sérieux de nos prestations.

Le Directeur

Thierry DECHAUD

INFORMATIONS AUX PARENTS SUITE

HEBERGEMENTS	Contactez l'office du Tourisme de Valdeblore Site internet www.colmiane.com	04 93 23 25 90
---------------------	--	-----------------------

ITINÉRAIRE :

Autoroute jusqu'à la sortie St Isidore

Emprunter boulevard du Mercantour en direction de Digne jusqu'à Plan du Var. Continuer par les gorges de la Mescla, puis prendre à droite la vallée de la Tinée (RM.2205) qu'on suit jusqu'au hameau de La Bollinette.

Bifurquer peu après à droite pour remonter par la RM.2565 en direction de Valdeblore jusqu'à La Colmiane.

Variante : Accès possible par la Vallée de la Vésubie (RM.2565) via les villages de Lantosque, Roquebillière et St Martin-Vésubie puis continuer sur la route de La Colmiane. L'école se trouve au Col St Martin (station de La Colmiane). Prendre la route de la Via Ferrata.



Nom prénom _____ Classe de M _____

4 slips
 2 paires de chaussettes hautes (pas de socquettes)
 2 paires de chaussettes de ski
 4 tricot de corps (ou tee-shirts)
 2 collants
 2 pyjamas
 2 sous-pulls
 3 pulls ou vêtements en laine polaire
 2 pantalons
 1 jogging (bas et haut)
 1 bonnet ou cagoule
 1 anorak avec capuche
 1 ou 2 paires de gants de ski ou moufles
 1 ou 2 pantalon de ski ou combinaisons

1 paire de pantoufles
 1 paire de chaussures de sport
 1 paire d'après-ski

1 petite serviette de toilette
 1 drap de bain ou peignoir
 1 charlotte pour la douche
 1 serviette de table
 Des mouchoirs jetables

1 trousse de toilette comprenant :

1 savon + sa boîte (ou savon liquide)
 1 brosse à dents + gobelet + dentifrice
 1 peigne ou 1 brosse
 1 shampoing anti-poux

 1 crème solaire écran total (pour le jour)
 1 crème hydratante visage/corps (pour le soir)
 1 stick à lèvres
 1 tube d'homéoplasmine (lèvres gercées)

Eviter les récipients en verre pour les produits de toilette, plastique uniquement.

1 paire de lunettes solaire adaptée au ski
 1 casquette ou chapeau
 1 sac à dos + gourde (pique-nique)
 1 sac pour le linge sale du dernier jour (type sac poubelle).

Notez bien que les vêtements que l'enfant porte le jour du départ sont compris dans cette liste.

6 points très importants

1. **Aucun vêtement en laine ou Rhovyl** (détérioration en machine).
2. Chaque élément du trousseau doit porter le nom et le prénom de l'enfant sur des **marques tissées et cousues** qui, seules, résistent au lavage en machine (cela en vue d'éviter les pertes de temps et de linge). Pas d'étiquettes collées ou écrites à la main.
3. **Apposer sur la valise une étiquette** rouge pour les filles, bleue pour les garçons, portant le nom et la classe de l'enfant.
4. **Objets interdits**: lampe de poche, jeux électroniques, baladeur, couteaux, friandises, nourriture, bijoux, coton tige.
5. **Ranger les pantoufles** dans le cartable de sorte qu'elles soient accessibles dès l'arrivée de votre enfant.
6. **L'enfant doit participer** à la préparation de la valise afin de mieux reconnaître ses affaires.

Ecole de neige et d'altitude de la Colmiane

Hiver classes transplantées.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h30		Lever à 7h 30 - Petit déjeuner, toilette, lit..						Lever à 8h00	Lever à 7h 30 - Petit déjeuner, toilette, lit...				
8h00													
8h30													
9h00	ARRIVEE A LA COLMIANE	Ski Alpin					Sortie avec les animateurs	Ski Alpin				Ski passage de tests ESF	Inventaires et valises
9h30													
10h00													
10h30													
11h00													
11h30									Promenade				
12h00	Déjeuner							Déjeuner					
13h00	Temps calme/repos							Temps calme/repos				Temps calme	
												Départ	
13h30	Inventaires, Attribution matériel ski	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou jeux de plein air		Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	Activités de découverte ou classe	VOYAGE	
14h00													
14h30													
15h00													
15h30													
16h00	Goûter, douches, change du linge												
16h30													
17h00													
17h30	Étude	Étude	Etude	Étude	Étude	Vidéo Pédagogique	Vidéo Récréative	Étude	Étude	Etude	Remise des Tests ESF	RETOUR	
18h00													
18h30													
19h00													
19h30													Dîner
20h00	Groupe de ski et coucher	Grande veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Grande veillée	Veillée en chambre	Veillée	Grande veillée	Veillée en chambre	Grande veillée		
20h30													
21h00													

Enseignants seuls
Enseignants + animateurs
Animateurs

Chaque enseignants, cela va de soi, est entièrement libre d'être présent à d'autres moments que ceux prévus dans ce tableau comme le stipule la circulaire E.Nn°99-136 du 21/09/99:
 « Le maître assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effective. Il peut cependant être déchargé momentanément de la surveillance de groupes d'élèves confiée à des intervenants sous réserve qu'il réside sur le lieu d'hébergement, qu'il sache constamment où sont ses élèves, et qu'en cas d'accident, il puisse être rapidement sur place.

